



Ce formulaire est gratuit

Visa national (type D) – Prise d'emploi (séjour supérieur à 90 jours)

A) 1^{ère} étape : formalités en Suisse à faire par votre futur employeur

Votre futur employeur doit effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'une autorisation de travail et de séjour en votre faveur auprès des autorités compétentes. Dès l'obtention, cette autorisation devra vous être transmise par votre futur employeur.

B) 2^{ème} étape : formalités à l'Ambassade ou Consulat

Retrait du visa D – formalités à faire auprès de l'Ambassade ou Consulat uniquement après avoir obtenu l'autorisation à délivrer un visa D :

| Pièces à fournir (veuillez prendre connaissance du nombre d'exemplaires) | Nombre d'exemplaires |
|--|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Passeport original signé valable plus de 6 mois dès date d'entrée prévue en Suisse avec minimum 2 pages visas vierges | original |
| <input type="checkbox"/> 1 Copie du passeport ou du document de voyage (uniquement la page avec photo, données personnelles, signature) | 1 |
| <input type="checkbox"/> 2 Photos d'identité identiques type passeport récentes (maximum 6 mois) sur fond blanc <u>Important : ne pas agraffer les photographies sur le formulaire de demande de visa</u> | 2 |
| <input type="checkbox"/> 1 Formulaire demande de visa D , dûment rempli, daté et signé disponible gratuitement sur la page web | 1 |
| <input type="checkbox"/> 1 copie de l'autorisation à délivrer un visa D émise par l'autorité cantonale de migration. Ce document devra vous parvenir via votre futur employeur. | 1 |
| <input type="checkbox"/> 1 copie du permis de résidence pour les résidents étrangers en RDC ou RC ou Gabon | 1 |

Remarques :

La présence personnelle est obligatoire. Même si votre dossier déjà a été envoyé par courriel, il vous appartient d'imprimer et de déposer toutes pièces requises en version papier.

L'Ambassade se réserve le droit d'exiger des documents complémentaires. Il est recommandé de consulter le site www.eda.admin.ch/kinshasa pour de plus amples informations.

Frais :

Emoluments : selon le tarif publié sur la page web suivante :

www.eda.admin.ch/countries/democratic-republic-congo/fr/home/visa/entree-ch/superieur-a-90-jours/emoluments-national.html

Les émoluments sont à payer en USD en espèces uniquement. Seuls les billets USD émis dès 2009 et non déchirés seront acceptés

Rendez-vous et dépôt du dossier :

Dès réception de l'autorisation et votre dossier complet, un rendez-vous doit être fixé préalablement par courriel à kinshasa.visa@eda.admin.ch (veuillez indiquer dans le concerne du courriel : **Nom, prénom - Visa D autorisé prise d'emploi**).